Année scolaire 2017-2018

CONVENTION

ARTICLE 1 : Signataires

La présente convention est passée entre

- Le collège de Saint Martin de Ré ;

  Et
- la base nautique du Goisil, club affilié à la FFV, à La Couarde en Ré.

ARTICLE 2 : Finalités

L'application de la présente convention doit permettre :

- De promouvoir la pratique de la planche à voile (PAV) au sein de l'Association Sportive du collège, et plus généralement sur l'île de Ré ;
- D'offrir des conditions de sécurité et d'apprentissage optimales lors des séances de PAV organisées par l'association sportive du collège, quel que soit le niveau des élèves ;
- D'accéder de façon plus approfondie à la culture de cette activité, en particulier par la participation aux compétitions organisées par l'UNSS.
- De créer une passerelle entre l'association sportive, l'option sports nautiques du collège et la FFV (rappelons qu'il y a une section sportive voile au lycée Jean Dautet).

ARTICLE 3 : Objectifs

Les objectifs des séances de la planche à voile dans le cadre de l'association sportive sont :

- Découverte et perfectionnement en PAV ;
- Participation aux rencontres organisées par l'UNSS (compétitions au niveau départementales, académiques et nationales.)

ARTICLE 4 : Durée d'application

La présente convention entrera en vigueur le 13/09/2016 pour se terminer le 13/09/2017 à minuit.

ARTICLE 5 : Élèves concernés

- Tous les élèves, quelque soit leur niveau dans l'activité, ayant satisfait au test de savoir nager.

ARTICLE 6 : Lieux et horaires
Les séances de PAV se dérouleront le mercredi après-midi, de 13h30 à 15h30-16h00, dans le cadre des activités de l'association sportive.
Les lieux de pratique varieront en fonction des marées et des conditions de mer (bassin d'apprentissage ou pleine mer).
Une pause hivernale sera être effectuée (du mois de décembre au mois de mars).

ARTICLE 7 : Déroulement des séances
Les élèves se rendront à la base nautique du Goisil, sur la commune de La Couarde, et en repartiront par leurs propres moyens.
Les séances dureront 2h.

Le club du Goisil met à disposition des planches et combinaisons isothermiques (shorty) en fonction de leurs disponibilités, des harnais et des gilets de sauvetage.

Un accent sera mis sur l'appropriation de la culture PAV : connaissance et respect de l'environnement naturel, sensibilisation à la protection de celui-ci, respect des règles de l'activité et des autres pratiquants, connaissance du matériel, ouverture vers le rôle de juge (connaissance des règles de navigation et de ses codes) ainsi que l'apprentissage de notion de météo.

En cas de conditions de mer insuffisantes, et si les conditions météorologiques le permettent, d'autres activités pourront être proposées : natation, secourisme, sauvetage, sensibilisation à la protection de l'environnement, météorologie, stand up paddle,... .

ARTICLE 8 : Encadrement
Les séances seront assurées sous la responsabilité de M. Julien HANOTE, professeur d'EPS et animateur de l'association sportive au collège Les Salières.

ARTICLE 9 : Conditions de sécurité
Il est entendu que cette pratique doit se faire dans le respect des textes réglementaires de l'éducation nationale, de l'UNSS, et des règles de sécurité édictées par la Fédération Française de Voile.

Une trousse de premiers secours sera disponible sur le lieu de pratique, ainsi qu'un moyen de communication en cas d'urgence.

Les élèves seront amené un porter un gilet de sauvetage.

ARTICLE 10 : Dédommagement de la structure d'accueil
La base nautique du Goisil facturera à l'association sportive du collège 4,80 € par élève et par séance effectuée.

Cette somme permettra de couvrir :

- Le prêt de combinaisons isothermiques et de planches ;
- La mise a disposition éventuelle d'un bateau de sécurité

ARTICLE 11 : Assurance et information aux mairies
Le président de l'Association Sportive et Principale du collège, Madame LONGEVILLE, veillera à ce que les élèves pratiquants soient licenciés à l'UNSS de façon à ce qu'ils soient assurés.

Fait à St MARTIN DE RÉ, le 11 octobre 2017

Mme Eliane LONGEVILLE,
Principale de l'établissement,
Présidente de l'association sportive

Cachet et signature :

COLLEGE LES SALIERES
La Principale
17410 ST MARTIN DE RE

Le Président de la base nautique
du Goisil

Cachet et signature :